

ASSEMBLÉE NATIONALE

29 juin 2023

ORIENTATION ET PROGRAMMATION DU MINISTÈRE DE LA JUSTICE 2023-2027 - (N° 1440)

Commission	
Gouvernement	

Non soutenu

AMENDEMENT

N° 586

présenté par
Mme Ménard

ARTICLE PREMIER**RAPPORT ANNEXÉ**

Compléter la seconde phrase de l'alinéa 217 par les mots :

« notamment en matière de lutte contre la récidive en matière de violences conjugales ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Les SPIP ont pour missions principales de prévenir la récidive et de favoriser la réinsertion socio-professionnelle des personnes condamnées. Leur rôle est essentiel notamment en vue de lutter contre les violences intra-familiales.

En effet, plus que jamais nous avons conscience que les personnes violentes doivent être particulièrement suivies pour qu'elles ne s'en prennent plus ni à leurs conjoints ni à leurs enfants. Or, si leurs sorties ne sont pas bien préparées, il est à craindre que ces personnes récidivent .